

LIVRE II

L'ÉTAT MANTINÉEN

CHAPITRE PREMIER

LES ROUTES HISTORIQUES DÉCRITES PAR PAUSANIAS.

L'œuvre de la nature, avec les particularités que nous venons d'examiner, avait déterminé d'avance les conditions de l'établissement de l'homme dans ce canton. La physionomie de l'état mantinéen dépend étroitement de sa structure physique. Le cercle des chaînes faitières l'entourait d'une bordure presque continue de frontières naturelles, forcément adoptées comme limites politiques ; leur système circulaire de brèches et de défilés imposait aux routes historiques la direction convergente vers un carrefour central situé au fond du bassin. Leurs cloisons intérieures assignaient à une partie des bourgades rurales des cantonnements dans les vallons latéraux. Enfin la répartition des sources à la base des monts, la pente du fond et l'orientation des eaux qui en résultait, subdivisaient la plaine principale en régions plus ou moins habitables. La place des autres bourgades éparses dans cette plaine et celle de la capitale étaient tout indiquées.

C'est ce que nous ferons ressortir, en reconstituant, à l'aide

Influence du sol
sur la
constitution de
l'État Mantinéen.